

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE LV 29.01.2024 - Places parking chée de Ninove
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Luc Vancauwenberge
Conseiller communal
Rue du Menuet, 36
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 05/02/2024

Objet : votre question écrite du 29/01/2024 relative aux places de parking de compensation chaussée de Ninove et Quartier maritime.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question écrite du 29/01/2024 relative aux places de parking de compensation chaussée de Ninove et Quartier maritime.

Comme vous le savez, c'est la Région qui a chapeaute les études de stationnement réalisées par Parking Brussels dans le cadre de leurs projets de réaménagement des voiries Régionales. En annexe, nous joignons les résultats des études de stationnement :

- **Pour le réaménagement Ninove, tronçon Duchesse** : les résultats de l'étude de stationnement ont été présentés lors du CA3 (voir pièce jointe à partir de la page 52). L'étude indique, pour un périmètre d'étude incluant la chaussée de Ninove ainsi qu'une zone de report, une situation de stationnement dégradée ainsi que des moments de saturation (en semaine de 20h à 22h et le weekend de 20h à 22h et de 5 à 7h). La suppression de stationnement ne peut donc être absorbée par la zone de report et des solutions de compensations doivent être trouvées.
- **Pour le réaménagement Picard** : une étude de stationnement avait été réalisée par Traject pour le CA4 et a fait l'objet d'un document séparé. L'étude indique une pression de stationnement est élevée dans le quartier avec une réelle dégradation voir saturation du stationnement dans les rues avoisinantes. La pression de stationnement sur la rue picard est moindre.
- **Réaménagement Ninove-Ring** : la commune a été bypassée et les résultats de l'étude de stationnement peuvent être retrouvés dans le rapport d'incidence (voir pièce jointe à partir de la page 55). Les résultats indiquent pour la chaussée de Ninove des conditions de stationnement dégradées entre 5h et 7h du matin et des taux d'occupation inférieurs à 80% le reste du temps. Ceci indique qu'il n'y a pas de saturation du stationnement chaussée de Ninove. Dans la zone de report (250m à 300m autour du projet) l'étude indique un taux d'occupation toujours inférieur à 80% indiquant de bonnes conditions de stationnement. L'étude conclut que même en cas de suppression complète du stationnement, la zone de report peut absorber la demande en stationnement sans qu'on arrive à une situation de saturation.

Concernant le nombre de places supprimées :

- **Réaménagement Ninove, tronçon Duchesse** : Le nombre de places supprimées n'est pas encore défini et dépendra des différents choix encore à faire.
- **Pour le Réaménagement Picard** : Le projet de la région induit une suppression importante de stationnement avec entre 133 et 143 emplacements supprimés. La région tablait sur le dépôt du permis d'urbanisme au printemps, mais la commune a envoyé mis en demeure afin que le projet soit stoppé et repensé dans l'intérêt non pas uniquement des habitants de la voirie régionale rue Picard/Vanderstichelen (« petit »), mais surtout dans l'intérêt de l'ensemble des habitants du quartier Maritime.
- **Réaménagement Ninove-Ring** : Le projet prévoit la suppression de 95 places de stationnement sur l'ensemble du projet, qui se situe à cheval sur Anderlecht et Molenbeek. La demande de permis est en cours, la commune ayant été bypassée par la Région, un avis négatif sera/a été remis (à voir avec l'urbanisme).

Concernant les pistes de compensation évoquées précédemment :

- **Tant pour le projet Picard que pour le projet Ninove tronçon Duchesse il s'agit encore seulement de pistes à explorer.** L'étude devra étudier ses pistes et voir où il y a des emplacements disponibles ainsi que les conditions et coûts associés à ce report. Nous ne pouvons dès lors pas encore dire le nombre de place disponibles dans les parkings ainsi que les conditions et couts d'accès.
- Pour le **Parking de la FWB** il s'agit du parking situé rue de Birmingham (aux numéros 62,64 et 66) , il se situe dès lors bien dans le périmètre du projet.
- Pour les **Parkings Delaunoy** il s'agit du parking situé au numéro 67 géré par BeParc + le parking du Lidl.

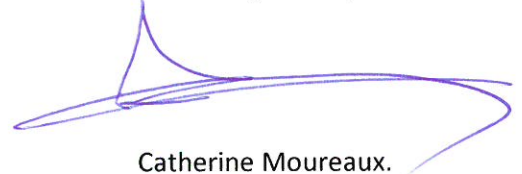
Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie Vandeput.

La Bourgmestre,



Catherine Moureaux.

De : Luc Vancauwenberge <lucvancauwenberge.conseiller@gmail.com>

Envoyé : lundi 29 janvier 2024 19:37

Objet : question écrite au sujet de places de parking de compensation chaussée de Ninove et Quartier maritime

Bonjour,

Merci de me répondre aux questions suivantes.

Cordialement et merci d'avance pour vos réponses,

Luc Vancauwenberge
conseiller communal

Mes questions

M. L'échevin,

Au conseil communal du 24 janvier dernier, vous avez répondu que deux études avaient été réalisées sur la situation de stationnement dans le Quartier maritime et à la chaussée de Ninove. Quelles sont les conclusions de ces études? Pouvez-vous nous procurer une copie de ces études?

Dans les deux cas, on estime à combien le nombre de places de parking qui risquent d'être supprimées? Et dans quels délais?

Pour compenser les pertes de places de parking, vous avez énuméré une série de parkings. Vous avez notamment parlé de 200 places au parking Brunfaut. Je suppose qu'il s'agit du parking Indigo?. Mais dans ce parking, il y a à notre connaissance 203 places. Sont-elles toutes disponibles? Quelles seront les conditions d'admission pour les riverains? A quel prix?

Vous avez aussi parlé de la FWB. Ce qui me semble une bonne idée. Mais je ne vois pas en quoi cela peut servir pour les riverains de la chaussée de Ninove?

Pour la rue Delaunoy, vous avez parlé de 89 et 21 places. S'agit-il du parking Lidl (61 places)? Sinon, de quelles (autre) places? Et sous quelles conditions?

